



## les mesures antitabac sont remises à « des jours meilleurs »

Rubrique : actualités - Date : jeudi 13 avril 2006

---

L'AFP et de très nombreux journaux annoncent que les mesures antitabac sont remises à « des jours meilleurs ».

D'après l'AFP, les mesures antitabac souhaitées par le ministre de la santé, ont été remises à des jours meilleurs par le Premier-ministre « peu soucieux de risquer une nouvelle polémique au lendemain de la crise du CPE ». L'agence signale que X. Bertrand, reçu hier par D. de Villepin, a été chargé « d'organiser dans les prochains mois une large consultation » sur le tabac dans les lieux publics et de « procéder à une évaluation approfondie des différentes solutions en concertation avec tous les acteurs concernés au niveau national et local » ; ce qui selon l'agence, « semble exclure une décision rapide ». Le ministre de la santé a déclaré à L'Assemblée nationale peu après qu'il souhaitait « convaincre plutôt que contraindre » ajoutant que « pour convaincre il faut savoir qu'avancer aujourd'hui c'est continuer à consulter et à concerter ». L'agence qui observe que ces « déclarations prudentes » n'ont pas convaincu les partisans d'un bannissement complet de la cigarette, rapporte les propos de Yves Bur à propos de cette interdiction « J'ai le sentiment qu'on va l'enterrer tranquillement et que le débat reprendra après les élections présidentielles et législatives même si 80% de la population considèrent qu'une mesure de santé publique de cet ordre là est quelque chose de souhaitable pour la santé ». Considérant qu'il « Il y a la peur après le CPE » il regrette « Je crois aujourd'hui que le lobby du tabac a encore gagné ». Le président de l'Union des métiers et des industries de l'hôtellerie s'est dit pour sa part « satisfait que rien n'ait été fait » et « qu'aucune interdiction autoritaire de fumer dans les lieux publics » n'ait été décidée. Quant à René Le Pape, président de la Confédération des débitants de tabac, il s'est dit « très inquiet » précisant « on va à nouveau tergiverser pendant des mois. Je suis dans l'expectative de la décision du gouvernement » et il a réitéré sa demande de dérogation pour les bars tabac dans l'hypothèse d'une interdiction totale de fumer dans les lieux publics.

Dans une autre dépêche, l'AFP qui fait état des réactions des députés, affirme que « députés de droite comme de gauche, favorables dans l'ensemble à la lutte contre le tabagisme ont regretté hier le report du texte antitabac, victime selon eux, du traumatisme de la crise du CPE ». Selon Jean Marie Le Guen (PS) il s'agit d'une « dérobade » et « d'une défaite de santé publique qui fait le jeu des lobbies ». Claude Evin (PS) a « constaté une fois de plus (&) un manque de courage ». L'agence qui relève « qu'à droite les positions sont moins arrêtées mais parfois à peine moins critiques », cite Lionel Lucas (UMP) « à partir du moment où Xavier Bertrand a trouvé un accord avec les buralistes il ne faut pas trembler et avoir peur de son ombre », mais aussi de Bernard Accoyer, président du groupe UMP qui « plus modéré » a jugé que « pour être efficace une action devait être comprise » et qu'il « fallait convaincre avant de contraindre ». D'après l'agence, « si quelques villepinistes semblaient gênés pour expliquer l'attitude de Matignon, souhaitant à l'instar de Hervé Mariton une décision « dans les semaines qui viennent », certains sarkozystes comme Claude Goasguen n'ont pas épargné M. de Villepin « les Français sont exaspérés de voir un gouvernement qui avance, qui recule, sur un tango permanent. Avec le CPE c'est la gueule de bois. Pas de gueule de bois à répétition si possible ». Affirmant qu'André Santini (UDF) « cigare aux lèvres » a manié l'humour « Après le CPE, ce sera le CPF : la Cabine pour fumeurs. Ils vont nous enfermer parce que nous les fumeurs, nous avons la grippe aviaire », l'agence rapporte aussi le point de vue de Maxime Gremetz « pipe à la main » « c'est de l'hypocrisie totale ».

« L'Etat ne veut pas rallumer la guerre du tabac » titre LIBERATION qui affirme que « Villepin repousse le projet sine die ». Rapportant que « son arbitrage très attendu s'est soldé par une non décision », le journal souligne « qu'il n'est même plus question de décider par décret d'une solution médiane » et que pour « justifier sa méthode Matignon

souligne qu'un durcissement de la législation « donne lieu aujourd'hui à un vaste débat de société compte tenu de ses conséquences sur les libertés individuelles et sur les modes de vie ». Le quotidien qui estime que « ce recul est une claque pour les partisans de la lutte contre le tabagisme », précise que X. Bertrand qui avait demandé dimanche « d'aller le plus vite possible », « a avalé son chapeau hier à l'Assemblée » quand « il a déclaré très mal à l'aise » avoir « l'ambition de convaincre plutôt que de contraindre » et qu'il a « osé » : « Avancer c'est continuer à consulter ». Assurant que « les députés UMP étaient partagés entre le soulagement et la consternation de voir une nouvelle fois en quelques jours le Premier- ministre reculer », le quotidien affirme que « cette nouvelle « débandade » (JM Le Guen) a fait ricaner la gauche », sachant que les socialistes qui ont aussi une proposition de loi visant à interdire le tabac dans les lieux publics « pourraient se servir d'une niche parlementaire pour la soumettre au vote et mettre le gouvernement dans l'embarras ». Pourtant d'après le journal, « rien n'est moins sûr » car JM Ayrault, chef de file des députés PS, « veut laisser Villepin patauger dans son cendrier » et que JM Le Guen « ne se fait guère d'illusion sur (la)capacité à faire voter le texte ».

Un encadré titré « Une victoire inespérée du lobby du tabac ». Le journal qui rapporte les déclarations de René Le Pape « presque décontenancé » et de André Daguin « plus rusé » (voir AFP), relève que « fidèles à leur tactique, les cigarettiers, les vrais gagnants, ne se sont pas manifestés hier après plusieurs mois d'intense lobbying dans les couloirs du pouvoir ».

D'après LE FIGARO « le gouvernement temporise » car « le Premier- ministre a choisi de jouer la prudence » mais « les associations antitabac sont furieuses ». Soulignant « qu'officiellement l'affaire n'est pas enterrée » puisqu'une « large consultation » doit avoir lieu, le journal explique que « par crainte de se voir à nouveau reprocher de refuser la négociation le premier-ministre veut prendre le temps de faire oublier la crise du CPE ». Le quotidien qui affirme qu'il y a deux mois « carte blanche » avait été donnée à Xavier Bertrand, note que cependant outre la pression exercée par les débitants de tabac, restaurateurs et fabricants de cigarettes, « le gouvernement s'est trouvé confronté à une fronde d'une partie des députés de la majorité, déjà traumatisée par le CPE », avec lors de la dernière réunion du bureau du groupe UMP à l'Assemblée « des altercations entre les pro et les antitabac ». D'après le quotidien, Yves Bur « se résigne » « le débat reprendra après les présidentielles et les législatives » et Claude Evin déplore « c'était le moment de trancher », alors que le président de la Confédération des débitants de tabac se dit « inquiet » et qu'au final seul le président de l'Umih est « satisfait ». Observant que pour leur part les associations de lutte contre le tabagisme sont « vent debout » regrettant « l'enterrement d'un texte qui leur avait été promis », le quotidien indique qu'elle assurent ne pas renoncer à leur combat et « se réuniront la semaine prochaine pour décider d'actions (une pétition, des sit-in) ». Gérard Audureau, président de Droit des non fumeurs, déclare « Les 80% de Français qui sont pour une interdiction de la cigarette doivent faire entendre leur voix ».

Pour LES ECHOS « Villepin remet à des jours meilleurs la plan Bertrand contre le tabac ». Considérant que ce plan « part doucement en fumée » après la « large consultation » annoncée par le Premier-ministre, le journal en déduit « qu'en d'autres termes Matignon remet les mesures antitabagisme à des jours meilleurs par crainte d'une nouvelle polémique après celle du CPE ». Commentaire de « plusieurs proche du dossier » : « Le plan antitabac est une victime collatérale du CPE ». Estimant que le ministre de la santé a « essayé de faire bonne figure » à l'Assemblée en disant souhaiter « convaincre plutôt que contraindre », le journal assure que mardi le bureau du groupe UMP de l'Assemblée nationale avait « incité le gouvernement à ne pas bouger ». Indignation d'Yves Bur « on ne veut pas de vagues, c'est un mauvais coup porté à la politique de santé publique et à la politique en général » et regrets de Claude Evin « alors que la priorité de la lutte contre le cancer, c'est la prévention, le gouvernement une fois de plus ne sait pas où il va sur un sujet qui fait consensus ». D'après le quotidien, « la position du premier ministre n'a même pas convaincu les buralistes » qui craignent qu'on « tergiverse à nouveau pendant des mois ».

A noter un encart sur « Les cigarettes (qui) restent de plus en plus à la porte des entreprises » puisque ces dernières « sont de plus en plus nombreuses à bannir totalement la cigarette de leurs locaux » en raison de « la pression judiciaire qui s'accroît sur les employeurs. Le journal qui revient sur l'arrêt de la Cour de cassation qui donne à l'employeur « une obligation de résultat vis-à-vis des salariés en ce qui concerne leur protection contre le tabagisme », souligne que

dès lors « les salariés non fumeurs peuvent prendre acte de la rupture de leur contrat aux tort exclusifs de l'employeur ». D'après le journal, les grandes entreprises n'ont pas attendu le projet du ministre pour lutter contre le tabagisme,, certaines comme Sanofi, Coca Cola, Total, Alcatel, Pfizer ou IBM étant passés en locaux totalement non fumeurs depuis quatre ans alors que d'autres comme Renault ou le journal Les Echos ont profité d'un déménagement pour le faire, et que des groupes comme Dassault ont même passé des accords avec les syndicats sur ce point. Assurant que « signe de l'évolution des mentalités », les fumeurs abordent le problème avec flegme et que de grands groupes financent l'aide au sevrage, le quotidien note que côté PME, l'évolution est plus lente mais devrait s'accélérer, et que plutôt que de financer des locaux fumeurs « la simplicité pousse à inviter les fumeurs à quitter les lieux pour en griller une ».

Titre de LA TRIBUNE « Fumer dans les lieux publics reste possible ». Introduction de l'article sur les déclarations d'Yves Bur qui évoque « l'enterrement » de l'interdiction de fumer dans les lieux publics et reprise des déclarations du premier ministre annonçant « une large consultation sur cette question ». Avec cette conclusion « pas de précipitation donc du côté du gouvernement, qui après la crise du CPE, ne souhaite pas se mettre à dos la Confédération des débiteurs de tabac ».

LE PARISIEN qui parle de « fumoirs enterrés » reprend la déclaration de D de Villepin sur la mise en oeuvre d'une « large consultation » pour souligner que bien que les Français réclament cette « mesure de santé publique qui protégerait les non fumeurs (&) les fabricants de tabac et les burocrates freinent ». Reprise aussi des déclarations d'Yves Bur et de JM Le Guen et rappel des 3000 à 6000 morts par an liés au tabagisme passif.

Affirmant que « l'interdiction dans les lieux publics (est) dans la fumée » L'HUMANITE interroge « encore une reculade ? ». D'après le journal, alors que Yves Bur a proposé une loi, « Dominique de Villepin semble vouloir prendre son temps » souhaitant obtenir « le plus grand consensus possible ». Une position que le quotidien juge « difficile avec d'un côté le rapport de l'IGAS qui préconise une interdiction absolue et de l'autre la Confédération des débiteurs de tabac » qui exige une dérogation pour les bars -tabac.

Dans LA CROIX un texte du Pr Dautzenberg, président de l'Office français de prévention du tabagisme, sur « les risques du tabagisme passif ». Indiquant que les décès liés au tabagisme passifs sont estimés à 3000 par an, l'auteur note que ce chiffre a été revu à la hausse sur la base d'un rapport européen qui fait état de 5000 morts, mais en incluant non fumeurs et fumeurs, ces derniers « s'intoxiquent encore davantage en respirant la fumée de leurs propres cigarettes ou de celles des autres ». Le Pr Dautzenberg souligne que selon les études, un non fumeur vivant avec un fumeur à 25% de risques en plus qu'un non fumeur non exposé au tabac de développer une maladie cardiovasculaire ou un cancer du poumon, le risque cardiovasculaire étant le plus important. Précisant que le niveau de risque est lié à l'intensité et à la durée de l'exposition, il indique que l'endroit le plus dangereux est le domicile, sachant aussi que 1,1 million de Français sont exposés au tabac durant plus de 75% de leur temps de travail. L'auteur relève par ailleurs que bars, restaurants et discothèques sont des lieux de forte exposition avec quelquefois des mesures de 100 ppm (partie par million) d'oxyde de carbone dans l'air contre 4 ppm trouvées place de la Concorde.